



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 25 Mai 2011

L'an deux mille onze et le vingt-cinq mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Turbie, s'est réuni en session ordinaire, en l'Hôtel de Ville, salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Nicolas BASSANI, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 18 Mai 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : **22** PRESENTS : **17** VOTANTS : **21** PROCURATIONS : **4**

Présents : Arlette ZAMBONI, Jean - Jacques RAFFAELE, Marcel RENAUD, Héléne GROUSELLE, Adjoints.

Nicolas LEYSSIEUX, Achim HERGET, Alexandre BERRO, Brigitte TAPIERO, Liliane CLOUPET, Philippe MATZ, Laure CHIBANE, André - François PELLEGRIN, William DESMOULINS, Josyane LAHORE, Eugène MARTIRE, Henri ADONTO, Conseillers Municipaux.

Ont donné pouvoir :

- | | |
|-------------------|--------------------|
| ➤ Denise GELSO | à Nicolas BASSANI |
| ➤ Henri LANTERI | à Arlette ZAMBONI |
| ➤ Maurice PLEBANI | à Brigitte TAPIERO |
| ➤ Pierre ARADO | à Héléne GROUSELLE |

Absente : Martine CAPELLO.

Secrétaire de séance : Alexandre BERRO

Secrétaire Adjoint : Muriel BOUSQUET, DGS

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'Assemblée et informe ses collègues des pouvoirs reçus.

Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance et du Secrétaire Adjoint : Alexandre BERRO et Muriel BOUSQUET, DGS, sont élus à l'unanimité. Après lecture du procès verbal de la dernière séance, Monsieur le Maire demande son approbation. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il poursuit par la lecture de l'Ordre du Jour :

- ❖ Règlement de publicité, enseignes et pré-enseignes : approbation
- ❖ Réalisation d'un bâtiment à usage de bureau au quartier du Prat : Approbation des accords de principe avec la société KONÉ (ascenseur)
- ❖ Bien vacant sans maître au numéro 6 de la rue Incalat : Décision d'incorporation dans le domaine privé communal
- ❖ Route de la Tête de Chien : Elaboration d'un plan d'alignement
- ❖ Dotation de solidarité de la CARF : Affectation de 60 000 € au profit des travaux d'aménagement d'un espace cinéraire

- ❖ Piscine Municipale : Fonctionnement pour la saison estivale 2011
- ❖ Piscine Municipale : Tarifs
- ❖ Installation de la climatisation à l'école maternelle : demande de subvention
- ❖ Subvention du Conseil Régional PACA relative à la déchetterie communautaire : Autorisation de signer l'acte d'engagement
- ❖ Participation exceptionnelle de la Commune au mariage du Prince Albert II de Monaco
- ❖ Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Informations

Il donne les informations suivantes :

- Célébration du 71^{ème} Anniversaire de l'Appel du 18 Juin 1940
Le Samedi 18 Juin 2011, à 18 h 00, devant le Monument aux Morts se déroulera la Cérémonie Traditionnelle de la lecture de l'Appel Historique du Général de Gaulle. Le Rassemblement se fera devant la stèle.
- Remerciements de la fille de la Princesse Antoinette de Monaco pour les condoléances
- Remerciements de M. Jean - Michel DREVET, Préfet, pour les félicitations lors de sa nomination
- Remerciements de M & Mme ROULOT, d'avoir offert l'opportunité à leur fille Stella de participer au mariage princier le 2 Juillet
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Préfet relatif au " Réservoir Cima di Gavi à Menton ", affaire qui oppose le SIECL à Nice Côte d'Azur, dans lequel le Sous-Préfet de Nice Montagne invite les deux parties à rechercher un accord amiable dans le cadre d'une convention de coopération telle qu'elle avait été esquissée. Puis, il s'adresse à Henri ADONTO, Conseiller Municipal, Président du SIECL, pour lui faire part de l'existence du blog d'une association à visées politiques qui a fait récemment référence à cette affaire.

Monsieur le Maire propose ensuite de passer au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Délibération n° 2011 - 29 Règlement de publicité, enseignes et pré-enseignes : Approbation

Monsieur le Maire expose :

" Par délibération en date du 4 octobre 2001 le Conseil Municipal de La Turbie décidait de mettre en œuvre la révision du règlement communal de publicité.

Aux termes de plusieurs réunions intervenues jusqu'en 2005, un premier projet de Règlement n'avait pas pu être finalisé.



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 25 Mai 2011

En novembre 2010, un courrier de la Préfecture nous informait de l'intérêt pour la Commune de finaliser ce projet avant la date du 13 juillet 2011, car, à compter de cette date la procédure de modification des Règlements locaux de publicité allait être modifiée.

Le groupe de travail, créé par arrêté préfectoral du 18 janvier 2011 s'est donc réuni à deux reprises.

Le Règlement communal relatif à la Publicité, aux enseignes et pré-enseignes a été transmis à la Commission des Sites qui l'a examiné dans sa séance du 18 mai 2011.

Celui-ci a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres qui la compose, sous réserve de rajouter les deux précisions suivantes :

1/ à l'article I-1 dispositions générales/ « toute publicité est interdite en agglomération, sauf dans les zones de publicité délimitées ci-après et dans les cas prévus à l'article I.4. **La publicité peut être apposée après autorisation de monsieur le Maire et après avis de l'Architecte des Bâtiments de France** »

2/ à l'article III-2-1 Enseignes fixées parallèlement à la façade : « Les enseignes seront posées sur la façade commerciale **du bâtiment** (et non pas de l'immeuble) »

Ces deux précisions sont intégrées dans le Règlement qui vous est soumis aujourd'hui.

Aussi, je vous demande maintenant de bien vouloir approuver les prescriptions contenues dans ce document, qui est annexé à la présente délibération et fera l'objet d'un arrêté municipal ".

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

Approuve le Règlement communal relatif à la Publicité, aux enseignes et pré-enseignes, tel que présenté.

L'an deux mille onze et le vingt-cinq mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Turbie, s'est réuni en session ordinaire, en l'Hôtel de Ville, salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Nicolas BASSANI, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 18 Mai 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : **22** PRESENTS : **17** VOTANTS : **21** PROCURATIONS : **4**

Présents : Arlette ZAMBONI, Jean - Jacques RAFFAELE, Marcel RENAUD, Héléne GROUSELLE, Adjointes.

Nicolas LEYSSIEUX, Achim HERGET, Alexandre BERRO, Brigitte TAPIERO, Liliane CLOUPET, Philippe MATZ, Laure CHIBANE, André - François PELLEGRIN, William DESMOULINS, Josyane LAHORE, Eugène MARTIRE, Henri ADONTO, Conseillers Municipaux.

Ont donné pouvoir :

➤ Denise GELSO

à Nicolas BASSANI



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal

le 25 Mai 2011

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

Adopte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tout document nécessaire à la conclusion de cette affaire.

Délibération n° 2011 - 31 Bien vacant sans maître au numéro 6 de la rue Incalat : Décision d'incorporation dans le domaine privé communal

Monsieur le Maire expose :

" Je vous rappelle que la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales stipule que les biens immobiliers qui n'ont pas de maître peuvent devenir désormais la propriété de la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

Ainsi, la parcelle de terrain cadastrée Section AB 125, d'une contenance cadastrale de 89 m², comprenant les lots 4 - 7, a été présumée bien vacant et sans maître par arrêté n° 2010-203 en date du 9 novembre 2010. Cet arrêté, conformément à la réglementation en vigueur, a été publié, affiché et notifié au Préfet.

A ce titre, elle est susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la Commune.

Aucun propriétaire ne s'étant fait connaître dans le délai de six mois suivant cette formalité, la Commune peut, par délibération, l'incorporer dans le domaine communal.

Aussi, je vous propose d'exercer nos droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil, de décider que la Commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur, et de m'autoriser à prendre l'arrêté constatant cette incorporation ".

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

Décide

- que la Commune doit exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil
- de s'approprier la parcelle de terrain cadastrée Section AB 125, d'une contenance cadastrale de 89 m², dans les conditions prévues par les textes en vigueur,

Autorise le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de cette parcelle dans le domaine privé communal et à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Délibération n° 2011 - 32

Route de la Tête de Chien :

Elaboration d'un plan d'alignement

Monsieur le Maire expose :

" La route de la Tête de Chien, classée dans le domaine public communal, permet notamment la desserte de l'ensemble immobilier « Les Hauts de Monte Carlo », les tennis et la piscine municipale.

Afin d'améliorer la sécurité de cette voie, il est projeté la création d'un carrefour giratoire à hauteur des tennis avec création de trottoirs, réorganisation du stationnement et reprise des réseaux enterrés.

Le levé topographique du géomètre-expert ayant révélé que l'assiette de cette voirie portait partiellement sur des parcelles privatives, il convient de procéder à la délimitation de la limite du domaine public au droit des propriétés riveraines par la mise en œuvre de la procédure d'établissement d'un plan d'alignement conformément aux dispositions de l'article L 112-1 du code de la Voirie Routière et par référence à l'article L 2321-2 alinéa 18 du code Général des Collectivités Territoriales.

A cet effet, il est proposé, sur la base d'un dossier réglementaire, d'engager cette procédure organisée conformément aux dispositions du code de l'Expropriation avec désignation d'un commissaire-enquêteur inscrit sur la liste départementale.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

à la majorité des voix par

- **19 voix " Pour "**
- **1 voix " Contre "** (André - François PELLEGRIN)
- **1 Abstention** (Nicolas LEYSSIEUX)

Adopte.

Délibération n° 2011 - 33

Dotation de solidarité de la CARF : Affectation de
60 000 € au profit des travaux d'aménagement
d'un espace cinéraire

Monsieur le Maire expose :



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 25 Mai 2011

" Lors de sa réunion du 28 mars 2011, la Communauté d'agglomération de la Riviera Française a inscrit une dotation de solidarité communautaire d'un montant total de un million d'euros afin de permettre aux communes membres de réaliser des travaux d'investissements sur des opérations communales.

La Commune de La Turbie a obtenu l'attribution d'une dotation de solidarité communautaire de 60.000 euros.

Je vous propose de prendre acte que ce montant sera affecté au titre de la réalisation de l'espace cinéraire et de l'agrandissement du cimetière ".

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

Adopte.

Délibération n° 2011 - 34

Piscine Municipale : Fonctionnement

Monsieur le Maire expose :

" En tenant compte du calendrier scolaire, je vous propose que l'ouverture de la Piscine Municipale ait lieu le Samedi 2 Juillet et que la fermeture se fasse le Mercredi 31 Août au soir.

Et, comme les années précédentes, maintenir comme suit les jours et heures d'ouverture :

du mardi au dimanche inclus de 10 h 30 à 18 h 30
(Fermeture hebdomadaire : lundi)

La piscine sera exceptionnellement ouverte le lundi 15 Août et la fermeture hebdomadaire reportée le mardi 16 août.

Je vous rappelle que le personnel affecté à l'établissement durant la période sus visée, percevra des heures supplémentaires prévues par la réglementation en vigueur ".

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

Approuve pour la période du 2 Juillet au 31 Août inclus, les jours et heures d'ouverture, tels qu'indiqués par Monsieur le Maire

Dit que le personnel affecté à l'Etablissement durant la période sus - visée, percevra des heures supplémentaires prévues par la réglementation en vigueur

Délibération n° 2011 - 35

Piscine Municipale : Tarifs

Sur la proposition de la Commission Communale des Finances,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

Adopte les tarifs à la Piscine Municipale suivants:

- Droits d'Entrée :

Adulte	4.00 Euros	Enfant	2.00 Euros
--------	------------	--------	------------

- Droits pour Accessoire :

Matelas	3.50 Euros	Parasol	3.50 Euros
---------	------------	---------	------------

- Carte d'Abonnement (10 Entrées) :

Adulte	35.00 Euros	Enfant	15.00 Euros
--------	-------------	--------	-------------

- Carte d'Abonnement Mensuelle

Enfant	30.00 Euros
--------	-------------

Précise que le tarif enfant s'entend à partir de trois ans et jusqu'à quinze ans révolus, au-delà s'applique le tarif adulte. Les enfants de moins de trois ans bénéficient de la gratuité.

Délibération n° 2011 - 36

Installation de la climatisation à l'école maternelle : demande de subvention

Monsieur le Maire expose :

" A la demande de l'école maternelle, la Commune a décidé d'installer trois appareils de climatisation dans les classes qui n'en sont pas encore dotées et qui sont aussi très exposées aux variations climatiques. Toutes les classes de l'école maternelle seront ainsi équipées.

Il s'agit de trois appareils de type « climatiseurs réversibles ».



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 25 Mai 2011

La dépense prévisionnelle inscrite au budget communal pour cet équipement est de 20.000 €.

Nous avons été informés que Monsieur Jean-Claude GUIBAL, Député des Alpes-Maritimes, au titre de sa réserve parlementaire, voulait doter la Commune d'une subvention de 10.000 €, somme qui doit représenter 50% du montant de l'investissement d'une opération communale.

Je vous propose que ce montant soit affecté à l'installation, en 2011, de la climatisation à l'école maternelle ".

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

Prend acte de l'affectation de ce montant, au titre de l'installation de la climatisation à l'école maternelle, et,

Autorise le Maire à signer un dossier de demande de subvention relatif à cette opération et à le faire parvenir à monsieur Jean-Claude GUIBAL, Député des Alpes-Maritimes.

Délibération n° 2011 - 37

Subvention du Conseil Régional PACA relative à la déchetterie communautaire : Autorisation de signer l'acte d'engagement

Monsieur le Maire expose :

" Comme vous le savez, lors de notre séance en date du 28 Septembre 2010, nous avons délibéré pour demander une subvention au Conseil régional au titre de l'acquisition foncière nécessaire auprès d'ESCOTA pour réaliser la voie d'accès à la future déchetterie communautaire.

Pour compléter notre dossier de demande de subvention, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'acte d'engagement qui sera annexé à cette délibération.

Il s'agit d'un document au terme duquel la Commune s'engage à réaliser sur les parcelles acquises avec l'aide de la Région, le projet d'aménagement de la déchetterie. La collectivité s'engage aussi à ne pas aliéner les parcelles acquises pendant un délai de dix ans ".

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

Autorise le Maire à signer l'acte d'engagement tel que présenté.

Délibération n° 2011 - 38

Participation exceptionnelle de la Commune au mariage du Prince Albert II de Monaco

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

Décide, à l'occasion du mariage de SAS le Prince Souverain Albert II de Monaco le 1^{er} Juillet 2011, d'octroyer une subvention de 1 000 € à une association caritative monégasque, selon le vœu des futurs époux pour les cadeaux qu'ils pourraient recevoir.

Délibération n° 2011 - 39

Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire expose :

" Conformément à l'article L 2122.22 et L 2122.23, je vous donne lecture des décisions que j'ai été amené à prendre depuis le mois de janvier 2011, en application de la délégation d'attribution consentie par délibération du 21 mars 2008 :

Marché n° 01/2011 : missions d'assistance juridique et de conseil dans le domaine de la commande publique pour les besoins de la Commune de La Turbie
Marché de prestations de services
Cabinet attributaire : Public Sourcing, Domaine de Bellevue, 675 chemin de Pontes – 13450 Puyricard
Cout total HT : 9.000 € HT marché à bons de commande

Marché n° 02/2011 : MAPA pour des travaux d'évacuation de déblais, chemin des Carrières
Marché de travaux
Entreprise attributaire : société ALBERTI SAM, 7 rue du Gabian – 98000 Monaco
Coût total HT: 25.560 € HT

Marché n° 03/2011 : MAPA pour l'acquisition et la pose de 17 stores mécaniques pour l'école primaire - Marché de fournitures
Fournisseur attributaire : SAS Storea, 14 Bd Pape Jean XXIII – 06300 NICE
Coût total HT : 10.420 € HT "

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

Prend acte.



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 25 Mai 2011

Tour de table :

L'Ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose un tour de table :

- ⌘ Liliane CLOUPET signale des travaux de création d'un réseau d'assainissement, Route de Laghet, sur le territoire de la Commune de La Trinité.
- ⌘ André - François PELLEGRIN estime que le service de collecte des encombrants de la CARF ne fonctionne pas bien.
- ⌘ Hélène GROUSELLE informe ses collègues qu'il reste des places dans le bus pour le séjour à Sarre du 11 au 13 juin.
- ⌘ Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le Mardi 12 Juillet 2011.

Monsieur le Maire clôt cette séance à 19 h 45.

Au cours de cette séance, ont été prises les délibérations n° 2011 - 29 à 2011 - 39.

Ont signé les membres présents :

Nicolas BASSANI

Arlette ZAMBONI

Denise GELSO

Absente

Jean - Jacques RAFFAELE

Marcel RENAUD

Hélène GROUSELLE

Martine CAPELLO

Henri LANTERI

Nicolas LEYSSIEUX

Absente

Absent

Achim HERGET

Alexandre BERRO

Maurice PLEBANI

Absent

Brigitte TAPIERO

Liliane CLOUPET

Philippe MATZ

Laure CHIBANE

André - François PELLEGRIN

Pierre ARADO

Absent

William DESMOULINS

Josyane LAHORE

Eugène MARTIRE

Henri ADONTO

Le compte rendu sommaire de la séance a été affiché le 27 Mai 2011.

Les délibérations ont été reçues à la Préfecture le 27 Mai 2011.